

ESAT Myriade de Thônes

CRÉATION

L'ESAT Myriade de Thônes a été créé en décembre 2007 par l'autorisation N°263 du 28 juin 2007.

L'ESAT est géré par la Fondation OVE reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 2013. La Fondation OVE gère plus de 100 établissements et services.

PUBLIC ACCUEILLI

L'ESAT Myriade de Thônes accompagne des femmes et des hommes âgés de 18 à 62 ans présentant un trouble du développement intellectuel avec ou sans troubles associés.



L'ADMISSION

L'admission se fait sur notification de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).



FINANCEMENT

- Sécurité Sociale



CAPACITÉ 30



équipe pluridisciplinaire

Moniteur principal, moniteurs d'atelier, psychologue, secrétaire, agent de service d'intérieur, chargé de coordination de projets

ESAT Myriade de Thônes

Situation géographique

L'ESAT se situe à Thônes près du centre de tri postal, à la sortie de la ville en direction de Faverges/Serraval.

Moyen d'accès

Par le bus LIHSA arrêt « Thônes gare routière »

Accès par la route :

À partir du centre-ville de Thônes, suivre la direction «Serraval» puis prendre direction «Centre de tri postal» avant la sortie de la ville.

Contact

- Directeur :
Jean-Marc GROFF
jeanmarc.groff@fondation-ove.fr
Tél. 06 72 82 69 73
- Directeur adjoint :
Philippe LE FLOCH
philippe.lefloch@fondation-ove.fr
Tél. 06 03 11 77 10



OVE
FONDATION

ESAT Myriade de Thônes
7, rue du Mont Charvin
74230 Thônes

MYRIADE
Imprimé par
l'ESAT MYRIADE

www.fondation-ove.fr





ESAT Myriade de Thônes

LES MISSIONS

L'ESAT de Thônes offre une activité professionnelle aux personnes en situation de handicap en prenant en compte des besoins auxquels le milieu ordinaire de travail ne répond pas.

Il propose aux personnes handicapées accompagnées différentes activités à caractère professionnel qui donnent lieu au versement d'une rémunération garantie et d'un soutien médico-social et éducatif.

Il a pour but de favoriser l'épanouissement personnel et social des personnes.

Il insère, par le travail, des personnes en situation de handicap dont la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des Personnes Handicapées) a constaté que les capacités de travail ne leur permettraient, momentanément ou durablement - à temps plein ou à temps partiel -, ni de travailler dans une entreprise adaptée ou dans une entreprise, ni d'exercer une activité professionnelle indépendante.

Il a pour objectif complémentaire d'accompagner vers le milieu ordinaire de travail les usagers qui en expriment la demande.

L'ORGANISATION

Les personnes accompagnées travaillent dans les ateliers de production au maximum 35 heures par semaine en fonction de leurs capacités physiques et psychiques.



L'ESAT propose différents supports d'activité professionnelle :

- Sous-traitance industrielle,
- Mailing /routage,
- Mise à disposition individuelle ou collective en entreprise.

L'ACCOMPAGNEMENT

L'offre de service proposée par l'ESAT se décline selon différentes modalités d'accompagnement :

- la formation professionnelle au quotidien par l'acquisition de compétences techniques et professionnelles,
- le soutien médico-social favorisant la progression personnelle et le mieux-être par le biais d'activités extra-professionnelles,
- l'accompagnement thérapeutique avec la psychologue, soit en entretiens individuels soit dans le cadre de groupes d'expression.

LE CONTRAT DE SOUTIEN ET D'AIDE PAR LE TRAVAIL

Ce document définit les objectifs d'accompagnement et décline les prestations offertes par l'établissement. Il formalise les engagements réciproques :

- > des personnes accompagnées,
- > du dispositif.

Le contrat de soutien et d'aide par le travail a valeur contractuelle ; la personne accompagnée et l'équipe pluridisciplinaire s'engagent à le respecter.

Il est établi par le directeur (ou son représentant ayant délégation) et la personne accompagnée dans le mois suivant l'admission.



LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

La charte des droits et libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil sont remis aux personnes accompagnées.

LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

La participation à la vie de l'établissement se décline en :

- Conseil de la vie sociale,
- Conseil des travailleurs,
- Enquête de satisfaction,
- Entretiens lors des évaluations interne et externe,
- Entretiens divers.

LE PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Le PIA est élaboré en cours d'année et fait l'objet d'une réactualisation annuelle. Le projet individualisé d'accompagnement précise les objectifs prioritaires qui tiennent compte des souhaits et besoins de la personne, des moyens de la structure et des possibilités de partenariat avec l'extérieur.

LES PARTENARIATS

Pour remplir complètement ses missions, l'ESAT a construit des partenariats et collaborations avec :

- Les entreprises,
- Le SAVS Archim'Aide,
- Le CMP d'Annecy-le-Vieux,
- L'ESAT de Faverges,
- Les assistantes de service social de secteur.

L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

L'ESAT s'est engagé dans une démarche qualité structurée sur la base du référentiel inter associatif qui associe les personnes accompagnées et les professionnels.